



Allocation de Fidélité Applicable depuis 2014
Pour SPV ayant quitté leur fonction avant le
1^{er} Janvier 2005

La vétéranse n'existe plus, car depuis 2014 :

Tous les retraités SPV ayant quitté leur fonction avant le 1^{er} Janvier 2005, touchent l'allocation fidélité qui est plus avantageuse.

Montants appliqués en 2016 :

20-24 ans 514.35€

25-29 ans 685.80€

30-34 ans 800.10€

35 ans et plus 914.40€

SOURCE D'INFORMATION

Service indemnisation
PFR - Vétéranse - Médailles
Frais de déplacements
SDIS 44 – DRH
12 rue Arago – 44243 LA CHAPELLE SUR ERDRE Cedex
Tél : 02 28 09 81 45
Fax : 02 28 09 81 30